

Image not found or type unknown



Maison a Begur...help me please

Par **carine09**, le **01/04/2009** à **11:10**

Bonjour,

J'ai trouvé une maison à Begur, prix raisonable et des superbes vues sur la mer.... Le constructeur me demande un 10% d'avance pour bloquer la vente (Promessa de compra) et le reste au moment de la signature de l'Acte Notarié. Quoi faire maintenant ??

merci beaucoup
Carine

Par **ardendu56**, le **01/04/2009** à **19:14**

Vous avez trouvé votre bonheur ?

Avant de signer le compromis de vente ou la promesse de vente et verser 10%, prenez vos précautions, car c'est en engagement ferme. Il y a les clauses suspensives, à ne pas négliger (refus de prêt...), délai de rétractation... droits de réserves...

Ce site vous explique tout ce qu'il faut savoir :

<http://www.dossierfamilial.com/logement/acheter-vendre/promesse-de-vente-ou-compromis-ne-signez-pas-a-la-legere,715,2>

Bien à vous.

Par **carine09**, le **02/04/2009** à **16:30**

merci beaucoup pour vos réponse

cordialement
Carine

Par **lawyer79**, le **03/04/2009** à **11:08**

Chère Carine,

Sans doute le premier «step » à suivre est de vérifier que le Vendeur (en tant qu'entreprise) et en tenant en compte de la situation économique de l'Espagne, n'est pas plongé dans un processus de faillite. Vous pourriez perdre l'argent donné.

Bien à vous,

Jesus Gonzalez i Mas
Avocat
ICATER 2247
gonzalez.mas@icater.org
www.legalbarcelone.com

Par **ardendu56**, le **03/04/2009** à **16:52**

Béguir, c'est en Espagne !!!!

J'en apprend tous les jours et je reviens sur mes écrits car je ne connais aucune loi, ni décret de là-bas.

Désolée mais je préfère vous renvoyer vers les conseils de Lawyer79.

Pardon, pour mes lacunes en géographie.

Bien à vous.